



29 juin-2 juillet 2026
Bergame Italie

GT 36

Le handicap comme analyseur de la démocratisation des sociétés : comment construire la participation sociale ?

Quel bilan 20 ans après l'adoption de la Convention des Nations Unies relative aux droits des personnes handicapées ?

Depuis de nombreuses décennies, les questions des droits des personnes en situation d'handicap se situent entre accès théorique et accès réel : les avancées législatives, les jurisprudences, les politiques publiques, les normes et les actions de plaidoyer de associations auto support ne s'accompagnent pas automatiquement d'un changement de mentalités au sein des différentes sociétés.

Au-delà des définitions du handicap dans les différents contextes sociaux, l'un des marqueurs transversaux, un des invariants, c'est la condition de la personne : le non-respect des droits, exclusion, marginalisation et l'empire du stigmate. Le traitement social du handicap est traversé si ce n'est par des dynamiques mortifères, par des processus de précarisation et toutes ces atteintes à la « dignité humaine » s'incrustent dans la quotidenneté.

Depuis le XXe siècle un nombre croissant de textes internationaux et des législations nationales font la promotion des droits des personnes en situation d'handicap dans tous les domaines de la vie sociale. A partir des années 1970 sous l'impulsion d'un double mouvement comprenant les revendications des associations de défense des droits humains et les avancées législatives constatées à des degrés divers sur la planète, une transformation du regard porté sur les personnes en situation de handicap est visible. De questions mineures ou reléguées aux calendes grecques, les thématiques liées aux handicaps deviennent centrales dans les agendas socio-politiques et constituent des analyseurs de l'état de démocratisation des sociétés contemporaines (Stiker, 2000).

La Convention relative aux droits des personnes en situation d'handicap adoptée le 13 décembre 2006 par l'Assemblée Générale des Nations Unies est le dernier instrument international majeur qui vise à l'inclusion des personnes handicapées dans tous les aspects de la vie en société. La convention évoque entre autres « le respect de la différence et l'acceptation des personnes handicapées comme faisant partie de la diversité humaine et de l'humanité », « l'égalité des chances » et « l'égalité entre les hommes et les femmes ». A titre d'exemples : l'article 9 encourage les états-parties à identifier et à éliminer les « obstacles et barrières à l'accessibilité » ; l'article 19 évoque « l'autonomie de vie et inclusion dans la société » ; l'article 22 insiste sur le « respect de la vie privée » ; l'article 30 incite à la « participation à la vie culturelle et récréative, aux loisirs et aux sports », etc.

L'année 2026 marquera les 20 ans de la Convention relative aux droits des personnes handicapées. A l'occasion des Rencontres Sociologiques de Bergame de l'AISLF, nous souhaitons observer, dans différents contextes culturels et dans les axes de la Convention, le vécu des personnes en situation de handicap. Il s'agit de mettre à l'épreuve la mise en musique des différents articles de la convention de 2006 par les Etats signataires. Quels sont les principes et orientations affirmés ? Comment sont-ils inscrits dans les cadres légaux nationaux ? Comment sont-ils mis en œuvre ? Comment la Convention est appliquée dans les différents pays dans les différents domaines de la vie quotidienne des personnes en situation d'handicap : éducation, emploi, mobilité, innovations technologiques, participation sociale et politique, accès à la culture, accès aux services sociaux et de santé, politiques inclusives, etc. Quel regard portent les personnes en situation de handicap sur les politiques publiques et leur vie quotidienne ? Comment construire une société sans barrières ? Quels sont les freins et facilitateurs de la vie sociale des personnes handicapées ?

Echéancier :

Date limite de renvoi des propositions de communication : 1^{er} mars 2026 (250 mots maximum)
A transmettre aux adresses : ferrucci@unimol.it et lomo@unistra.fr

Date limite des réponses des communications retenues : 15 mars 2026

Comités scientifique et d'organisation :

Pr Fabio Ferrucci, Université du Molise (Italie)

Aggée Célestin Lomo Myazhom, Maître de conférences HDR en sociologie, Université de Strasbourg (France)

Pr Frédéric Reichhart, INSEI, Suresnes (France)

Pr Luigi Tronca, Université de Verona (Italie)

Langues de travail : français et italien (sous réserve de traduction simultanée sinon la langue de travail sera le français)